

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°007/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le dix mars à vingt heures.**
 06/03/2023 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LAVEILLE Olivier.

Nombre de Conseillers
 En exercice 11 **Absents excusés** : WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, AUMONT Alexis.

Présents 06
 Votants 07 **Absents non excusés** : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoirs 02
Pouvoirs : WELKE Delphine à LEGRIX Davy, LASMARTRES Christophe à LAVEILLE Olivier

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif 2022 présenté par Madame le Maire, Madame le Maire s'étant retirée de la salle de réunion, la Présidence étant assurée par **Monsieur CEDEYN Jean-Claude, doyen d'âge**, approuve le compte Administratif qui donne les résultats comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	230 741.53	252 254.29
	Section d'investissement	34 281.65	38 554.69
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	(si déficit)	36 512.56 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)		173 874.23 (si excédent)
	Total (réalisations + reports)	265 023.18	501 195.77
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	174 252.83	0.00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	174 252.83	0.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	230 741.53	288 766.85
	Section d'investissement	208 534.48	212 428.92
	Total cumulé	439 276.01	501 195.77

Madame le Maire reprend alors la Présidence de la séance.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire



